

Plan Rhône Saône 2021-2027 Volet eau et Biodiversité

Etude de préfiguration du plan de gestion des espèces exotiques envahissantes (EEE) du Rhône

Clara ERARD, Fédération des
Conservatoires d'espaces naturels

Feuille de route 2022-2023

Contexte

Une espèce exotique envahissante (EEE) est une espèce introduite par l'Homme en dehors de son aire de répartition naturelle (volontairement ou fortuitement) et dont l'implantation et la propagation menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes avec des conséquences écologiques et/ou économiques et/ou sanitaires négatives. Les espèces introduites n'induisent pas toutes des conséquences négatives au sein des écosystèmes dans lesquels elles s'installent. Seule une partie d'entre elles est à l'origine d'impacts négatifs, directs ou indirects, observés à différents niveaux.

Pour les EEE, agir selon les opportunités qui se présentent ou d'après un calendrier établi, ne constitue pas une stratégie durable et peut se révéler très coûteux en temps et en moyens humains. Il convient donc d'agir efficacement, en fonction des enjeux locaux, et d'optimiser les interventions avec un souci d'efficacité : depuis l'intervention précoce pour des stades invasifs peu développés, jusqu'aux mesures de gestion à l'échelle du milieu pour des espèces trop largement répandues ; et parfois savoir renoncer là où il est trop tard.

Dans le cadre du volet « Eau et biodiversité » du Plan Rhône-Saône 2021-2027, les partenaires du plan ont ajouté un nouvel objectif opérationnel qui prévoit la définition d'un plan de gestion des espèces exotiques envahissantes à l'échelle du Fleuve Rhône.

L'échelle géographique élargie et la multitude d'acteurs imposent de travailler en deux temps avec une étude de préfiguration puis le lancement de l'élaboration du plan. La Fédération des Conservatoires, en tant qu'animatrice de la stratégie zones humides et du réseau d'acteurs des espaces naturels Rhône & Saône, s'est vu confier cette première étape de préfiguration.

Plusieurs documents cadrent cet enjeu : une [stratégie nationale](#) (2017) en déclinaison d'un règlement européen (2014), un plan d'action pour prévenir l'introduction et la propagation des EEE (2022), des dispositions du SDAGE et également une étude de 2016 qui dresse un état des savoirs et savoirs faire sur les EEE à l'échelle du bassin Rhône Méditerranée et établit une stratégie de bassin et des listes d'espèces (<https://rhone-mediterranee.eaufrance.fr/telechargementseau-et-biodiversite/especes-exotiques-envahissantes>).

Qui, quoi, où, comment ? Articulation avec le plan Rhône

QUOI ? Une première étape de travail pour préparer l'élaboration d'un plan de gestion des EEE.

Objectifs :

- Mettre à disposition toutes les ressources disponibles (données, cartographies, inventaires...)

- Faciliter la mise en réseau des acteurs et mettre en place une gouvernance adaptée à l'échelle de l'axe Rhône sur cette thématique ;
- Définir les démarches nécessaires et connaissances à acquérir pour la construction du plan de gestion.

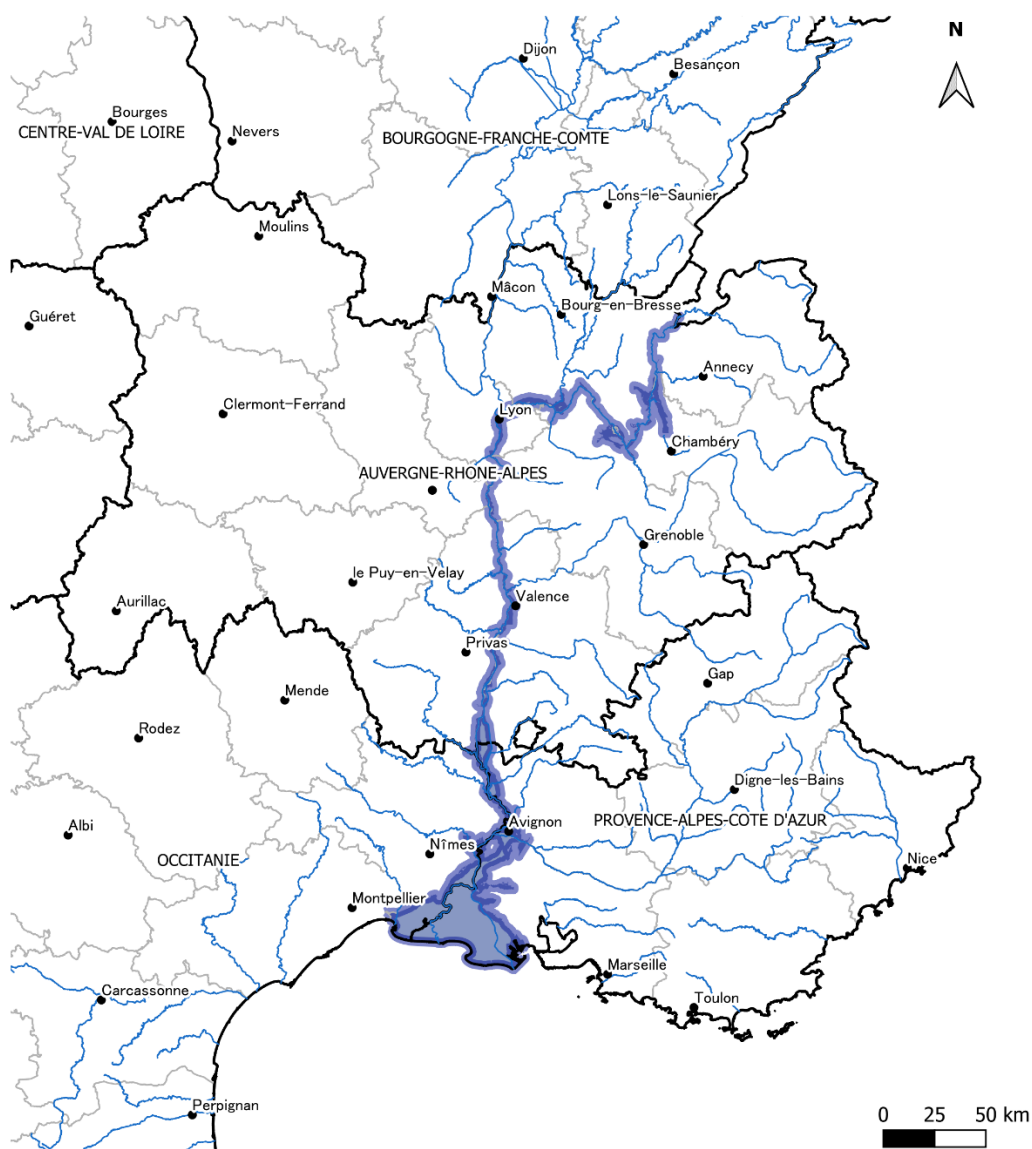
COMMENT ?

- **Un état des lieux des connaissances**, en termes de stratégies, acteurs, travaux scientifiques, réseaux, données et leur bancarisation, en articulation avec les démarches réalisées au niveau local. Cette première étape s'appuiera sur une analyse documentaire (stratégie de bassin et littérature scientifique, littérature grise, documentation technique existantes...);
- **Une consultation des acteurs locaux et gestionnaires** afin de connaître les attentes des acteurs vis-à-vis d'un plan de gestion à l'échelle du fleuve par le biais :
 - D'une **enquête relative aux EEE** auprès des différents acteurs du bassin du Rhône via un questionnaire internet pour appréhender les espèces invasives impactant les cours d'eau et les zones humides sur le Rhône, les initiatives prises localement et les types de difficultés rencontrées pour la mise en œuvre d'actions de gestion.
 - Des **consultations des animateurs de stratégies EEE** régionales (CEN, CBN, ARB...) pour un alimenter l'état des lieux : stratégies actuelles ou en réflexion, listes d'espèces et méthodes utilisées et données disponibles.
 - **De trois ateliers territoriaux « Rhône amont », « Rhône médian », « Rhône aval »** ayant pour objectifs de réfléchir à la déclinaison local des enjeux, d'identifier les structures souhaitant s'impliquer dans la mise en œuvre des actions et structurer leurs relations autour de ce plan de gestion.
- Un **diagnostic global des EEE** présentes grâce à une mobilisation des listes de référence et inventaires existants au sein de l'aire définie ;
- Un **travail de réflexion concertée sur la méthode de hiérarchisation des espèces**
- La collecte et l'exploitation des données cartographiques disponibles afin d'identifier les secteurs à enjeux (une cartographie exhaustive n'est pas attendue à ce stade) ;
- Des **recommandations pour construire ce plan de gestion** : contenu, définition d'objectifs (stratégiques ou opérationnels), gouvernance, découpage en sous-secteur, enjeux, moyens mis en œuvre, priorisation, calendrier, indicateurs.

OÙ ?

Le plan de gestion EEE a pour ambition de prendre en compte tout le lit majeur du Rhône ainsi que de faire de la veille sur les EEE présentes sur les affluents.

- **Périmètre géographique** = celui du Plan Rhône (Voir cartographie ci-dessous)
- **Territoire du plan d'action** : lit majeur du Rhône (Camargue / Rhône Aval / Rhône Amont / Sud Léman)
- **Zones de veille du plan de gestion** = les affluents. Les affluents seront concernés en tant zones de sources de potentielles nouvelles espèces exotiques ou de milieux à risque d'infestation en provenance du Rhône. La Saône, qui fait l'objet d'une étude similaire menée par l'EPTB Saône Doubs, sera intégrée aux réflexions afin d'articuler les deux démarches
- **Milieux concernés** = le Rhône et ses annexes fluviales (comme les îles) ; ainsi que les zones humides.
- **Espèces prises en compte** : Espèces réalisant tout ou partie de leur cycle biologique dans les milieux aquatiques ou rivulaires et les zones humides.



- Préfecture
- Cours d'eau principaux
- Region
- Département
- Périmètre ciblé pour le plan de gestion

QUI ?

Ce travail se réalisera dans un cadre de gouvernance s'appuyant sur :

- Un **comité de pilotage** validant les orientations et les productions, comprenant la FCEN, les Régions, l'Agence de l'eau, OFB, DREAL, CNR, EDF, VNF, SGAR.
- Un **comité technique** s'appuyant sur le réseau des gestionnaires comprenant les membres du COPIL auxquels s'ajoutent les CEN, Fédérations de pêche, de chasse et d'usagers, OFB, DREAL, FREDON, ARS, CBN (conservatoires botaniques nationaux), ARB, scientifiques, réseau du GRAIE...

Proposition de gouvernance

LES REUNIONS DE L'INSTANCE DE GOUVERNANCE

- **COPIL 1 (Visio)** : visions, orientations, trame, fonctionnement, gouvernance
- **COPIL 2** : présentation des résultats d'enquête (Visio) : + présentation de la synthèse des connaissances réalisée
- **COPIL 3** : validation de la trame du plan de gestion

LES REUNIONS DES GROUPES DE TRAVAIL

- **COTECH 1 (Visio)** : information du projet et recueil des avis et besoins
- **COTECH 2 (couplé au [comité de gestionnaire du Plan Rhône](#))** : méthodologie générale et révision de la synthèse des connaissances réalisée
- **COTECH 3 (Visio)** : avis sur les axes de gestion
- **Réunions territoriales (une réunion par tronçon)** : réunir les acteurs locaux et gestionnaires par tronçon pour un travail concerté sur les listes EEE et les secteurs à enjeux

LES RENDEZ-VOUS INFORMELS : Rencontres acteurs ou gestionnaires

REUNION DE RESTITUTION DE L'ETUDE → présentation de la trame du futur plan de gestion + programmation géographique, technique et financière (**COPIL + COTECH**)

